

## Limite en compte courant

### Élargissez vos possibilités financières

Avec la limite en compte courant, vous bénéficiez d'une marge de manœuvre financière plus élevée. Utilisez la limite de manière flexible, temporairement ou en permanence. Pour optimiser vos coûts d'intérêts, passez à tout moment à une avance à terme fixe ou à un prêt de la Banque Migros. La limite en compte courant est disponible pour votre compte courant, votre compte privé ou votre compte Premium.



#### **Principe de causalité**

Les coûts ne sont dus qu'en cas d'utilisation. Les charges d'intérêts dépendent donc du montant du crédit effectivement sollicité.



#### **Le taux d'intérêt peut baisser**

Comme vous n'êtes pas tributaire d'un taux fixe, vous pouvez profiter d'une baisse des taux d'intérêt pendant la durée du produit.



#### **Flexibilité**

Optez à tout moment pour un produit plus avantageux, par exemple une avance à terme fixe.

## Offre

### Disponibilité

L'offre est proposée aux entreprises et également sur base couverte aux particuliers à partir de 18 ans révolus.

### Variantes

Le produit couvert ou non couvert est géré en CHF, EUR ou USD (autres monnaies sur demande).

### Remboursement

À libre convenance.

### Limites de montant

Au minimum CHF 25 000 par limite en compte courant; en cas de limite de couverture, au maximum à hauteur de la valeur d'avance des sûretés (selon le type de sûretés, par exemple avoirs en compte, titres, valeur de rachat d'une police d'assurance ou immeubles).

### Durée

Illimitée.

### Taux d'intérêt (particuliers)

Les intérêts sont débités trimestriellement au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, selon l'usage suisse en francs et selon l'usage internationale en monnaie étrangère.

Taux d'intérêt	3,000%
----------------	--------

### Frais principaux

Frais de dossier	
Prêts et limites, ouverture	gratuit, 0,05%
Prêts et limites, gestion	0,25% par trimestre
Remboursement du crédit	possible quotidiennement
Fin de la relation de crédit	gratuit

## Informations pratiques

### Conseils pratiques

- Il est toujours possible de changer pour un crédit plus avantageux (par exemple une avance à terme fixe couverte).
- Le trafic des paiements avec e-banking et les cartes de crédit et de débit peuvent être utilisés sans restriction jusqu'à concurrence de la limite.
- La charge d'intérêts peut être réduite par la mise en gage de sûretés (avoirs en compte, titres, immeubles).

Examinez aussi notre  
avance à terme fixe

[banquemigros.ch/avance-fixe](https://www.banquemigros.ch/avance-fixe)